

# **ASSOCIATION DES MARCHEURS DE SAINT THIBAUT DES VIGNES**

**REGLEMENT SPECIFIQUE DE LA 4EME EDITION DES 24 HEURES  
INTERNATIONALES A LA MARCHE DE SAINT THIBAUT DES VIGNES**

**5 ET 6 OCTOBRE 2013**

## **Trophée Georges Tambuté**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup>**

La 4<sup>ème</sup> édition des 24 heures Internationales à la marche de Saint Thibault des Vignes Organisée par l'Association des Marcheurs de Saint Thibault des Vignes, aura lieu les 5 et 6 octobre 2013, sur le circuit de l'Allée du Château à 77400 Saint Thibault des Vignes. Elle sera également le support du championnat de France des 100 km et du critérium national féminin des 50 km.

Cette épreuve sélective à Paris-Colmar 2014 sera régie par les règlements en vigueur de la Fédération Française d'Athlétisme, complétés par le règlement général des circuits sélectifs et le présent règlement.

### **ARTICLE 2**

#### **Règles d'engagement**

L'épreuve est ouverte aux athlètes Espoirs, Séniors et Vétérans Hommes et Femmes licenciés FFA ou à une Fédération affiliée à l'IAAF (International Association of Athletic Federation) pour les étrangers, ainsi qu'aux non licenciés présentant un certificat médical de moins d'un an et aux équipes masculines, féminines ou mixtes comprenant des licenciés ou non.

### **ARTICLE 3**

Le circuit de Saint Thibault vient d'être mesuré au mois de septembre 2013.

La distance de la grande boucle est de 2226,30 mètres.

La ligne de départ sera décalée pour permettre le passage au 100<sup>ème</sup> km sur la ligne de contrôle de pointage et d'arrivée. De ce fait le premier tour mesure 2042,80 mètres.

Le dimanche 6 octobre à partir de 12h, les athlètes emprunteront un petit circuit dont la longueur est de 1223,06 mètres.

A 12h59, au signal sonore, les athlètes continueront leur progression qu'ils stopperont au 2<sup>ème</sup> signal sonore en déposant la plaquette indiquant leur n° de dossard, puis continueront jusqu'à la ligne d'arrivée qui sera franchie. Les officiels munie d'une roue de géomètre mesureront ainsi la distance de la ligne de pointage jusqu'à la plaquette de chaque concurrent et ajouteront cette distance au dernier passage complet pour comptabiliser le kilométrage de chacun à l'issue des 24 heures.

Pour le 100 km qui a lieu en même temps que le 24 heures, il faut parcourir une boucle de 2042,80 m et 44 boucles de 2226,30 m.

Pour le 50 km le départ est décalé.

Il faut parcourir 1021,40 m et 22 boucles de 2226,30 m.

#### **ARTICLE 4**

Les dossards seront à retirer le samedi 5 octobre à partir de 10 heures au gymnase, rue des Sablons 77400 Saint Thibault des Vignes.

Les concurrents porteront 2 dossards, l'un sur la poitrine, l'autre dans le dos et seront visibles de jour comme de nuit.

Une chasuble de toile sera remise aux équipes (obligatoire) et aux individuels qui le demanderont (facultatif) (caution de 20€)

#### **ARTICLE 5**

Accompagnateurs : ils stationneront aux endroits qui leur seront indiqués à partir du vendredi 4 octobre 18 heures.

*Pour tous les concurrents, les accompagnateurs pédestres ne seront autorisés qu'à partir de la 6<sup>o</sup> heure. Les accompagnateurs cyclistes seront interdits pour toute la durée de l'épreuve.*

#### **ARTICLE 6**

La couverture médicale est assurée par une équipe composée d'un médecin, de podologues et secouristes.

Les douches chaudes seront accessibles aux concurrents, à la fin de l'épreuve, à l'intérieur du gymnase.

#### **ARTICLE 7**

Départ : l'appel des concurrents aura lieu le samedi 5 octobre à 12h30 devant le gymnase.

Le départ sera donné le 5 octobre à 13 heures.

#### **ARTICLE 8**

Trois classements seront effectués : Hommes, Femmes et Equipes.

Tous les concurrents seront classés après franchissement de la ligne d'arrivée, sauf arrêt par décision des juges de marche.

#### **ARTICLE 9**

Un podium des 24 heures sera réalisé à la fin de la compétition pour les :

- 3 premiers athlètes masculins,
- 3 premières athlètes féminines,
- 3 premières équipes.

#### **ARTICLE 10**

La remise des récompenses aura lieu le dimanche 6 octobre à 15 heures dans le gymnase. Les récompenses et les frais de déplacement dépendent du budget de l'organisation.

#### **ARTICLES 11**

Conformément au règlement général des circuits sélectifs les droits d'engagement sont :

Pour les licenciés : 17 €

Pour les non licenciés : 30.€

Pour les équipes : 50 €

Les engagements, accompagnés du montant correspondant doivent parvenir à Edith GAU 45 rue des Vignes 02310 DOMPTIN (France) pour le 28 septembre 2013

Les chèques seront libellés à l'ordre de A.M.S.T.V.

Aucune inscription sur place ne sera prise en considération le jour de l'épreuve.